

# TD N° 13 – LA PRISE EN CHARGE DU VIEILLISSEMENT

## 1 – COMMENT PEUT-ON FINANCER LES RETRAITES ?

### a) – Les différents systèmes de retraite

- **Le système d'assistance** : il touche les retraités démunis qui n'auraient pas travaillé suffisamment dans le passé pour différentes raisons (chômage, interruption d'activité pour élever des enfants...). Ils méritent un revenu minimal qui est en général adopté par tous les pays développés et financé par l'impôt. En France, il s'agit de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) de plus de 65 ans. Elle concerne les personnes qui n'ont pas suffisamment cotisé aux régimes de retraite pour pouvoir bénéficier d'un revenu d'existence à l'âge de la retraite (742 € par mois au premier janvier 2010).
- **Le système par répartition** : dans ce système les cotisations, versées par les actifs et leurs entreprises, au titre de l'assurance vieillesse, sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités. Ce système repose donc sur une forte solidarité entre générations. Son équilibre financier dépend du rapport entre le nombre de cotisants et celui des retraités. Ce système possède trois points importants. Tout d'abord il est obligatoire. Ensuite, les pensions de vieillesse ne dépendent que des salaires. Enfin les revenus des retraités et les cotisations que paient les travailleurs actifs sont négociés globalement, ce qui fait du système un système social et national.
- **Le système par capitalisation** : dans ce régime les actifs d'aujourd'hui épargnent en vue de leur propre retraite. Les cotisations versées à des "fonds de pensions" font l'objet de placements financiers ou immobiliers, dont le rendement dépend essentiellement de l'évolution des taux d'intérêt. Ces fonds fournissent des contrats aux individus et leur reversent des pensions lorsqu'ils ne travaillent plus. Cette capitalisation peut être effectuée dans un cadre individuel ou collectif (système de retraite d'entreprise accords), ce qui peut permettre de réintroduire une dose de solidarité.

(Source : d'après Pierre Villa, "Le passage des retraites de la répartition à la capitalisation obligatoire" CEPII 2000 actualisé 2010)

- **Les régimes à prestations définies**, dans lesquels le promoteur du régime (entreprise, branche professionnelle...) s'engage sur un certain niveau de prestations (un niveau de revenu ou un taux de rendement des placements). Si les placements de l'épargne capitalisée ne suffisent pas à assurer les prestations définies préalablement, le promoteur du régime doit verser des cotisations supplémentaires. Beaucoup de régimes de retraite anglo-saxons étaient à l'origine fondés sur ce modèle et ont eu tendance à éclater compte tenu des évolutions démographiques et des conditions de marché.
- **Les régimes à cotisations définies**, dans lesquels il n'existe que des obligations de moyens. Le montant de la rente résulte des revenus engendrés par les placements assurés par un organisme extérieur. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau des rentes versées. De plus en plus les régimes professionnels par capitalisation tendent à devenir des régimes à cotisations définies.
- Par extension, on peut ranger les régimes de retraite par répartition dans la catégorie des régimes à prestations définies puisque la pension correspond à un certain pourcentage du revenu d'activité (le taux de remplacement). Ces régimes ne donnent cependant pas une garantie absolue sur le niveau de prestations, car il est toujours possible de modifier les règles de calcul des prestations (évolution du nombre d'annuités requises, évolution du montant du « point »...).

(Source : <http://www.lafinancepourtous.com/>, 2010)

Q1 – A l'aide des textes, remplissez le tableau suivant :

	Régime d'assistance	Régime par répartition	Régime par capitalisation
Personnes qui touchent ce type de retraite			
Origine de l'argent versés aux retraités			
Montant des prestations versées aux retraités			

### b) – L'équilibre des systèmes de retraite

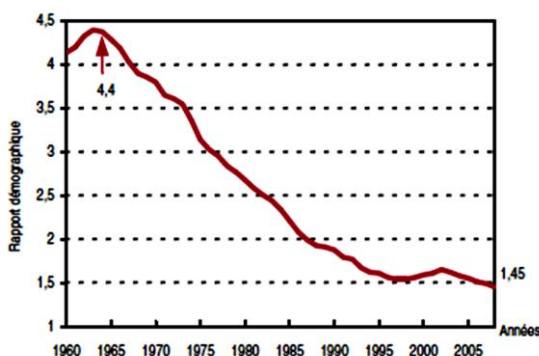
1 – Puisque dans les systèmes par répartition les revenus des actifs financent les pensions des retraités, l'équilibre du système dépend de l'évolution du rapport entre la masse salariale versée et les pensions de retraite dues pour une même période. La masse des cotisations dépend du taux de cotisation moyen et de la masse salariale versée. La masse salariale varie en fonction du nombre de salariés actifs et du niveau moyen de leur rémunération, tandis que la masse des pensions est liée au nombre de retraités et au montant moyen des pensions versées.

Le nombre de retraités devrait s'accroître fortement, à législation égale, jusqu'en 2040 : la génération du baby-boom va en effet progressivement partir à la retraite, tandis que les enfants issus de cette génération, moins nombreux, fourniront moins d'actifs. De plus, la bonne nouvelle que constitue la progression de l'espérance de vie allonge la durée de versement des pensions. Quant au nombre d'actifs occupés, il varie en fonction de l'âge d'entrée des jeunes dans la vie active (que retarde l'allongement de la durée des études), de l'âge de départ de la retraite (le développement de préretraites a diminué le taux d'activité) ou de l'évolution du taux d'activité féminine.



## 2 – QUELS SONT LES PROBLEMES POSES PAR LE VIEILLISSEMENT ?

### 1 – Evolution du rapport démographique (Nombre de cotisants/Nombre de retraités)



Q1 – Que signifie ce document pour le régime par répartition ?

.....

.....

Q2 – Comment pouvez-vous expliquer cette évolution ?

- .....
- .....

### 2 – Dépenses et besoin de financement du système de retraite français (en % du PIB et en milliards d'€)

En % du PIB	2006	2020	2050
Masse des cotisations	12,9	13	13
Dépenses de retraite	13,1	14,1	14,7
Besoin de financement	-0,2	-1	-1,7
Besoin de financement en milliards d'euros	-4,2	-24,8	-68,8

(Source : COR 2007)

Q3 – Quelles sont les conséquences du vieillissement sur le financement des retraites ?

.....

.....

Q4 – Quelle critique peut-on faire à ce type de prévision ?

.....

.....

3 – En 2007, sur les 4,5 millions de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en France métropolitaine, 795 000 peuvent être considérées comme "dépendantes" d'après l'enquête Handicap-Incapacités-Dépendance : ce sont des personnes qui doivent être aidées, de manière plus ou moins importante, pour un acte essentiel de la vie quotidienne. [...] En 2040, la France comptera 1,2 millions de personnes âgées dépendantes, soit 43% de plus qu'en 2000.

Pour réduire les disparités sociales et régionales, a été mis en place à partir de 2002 l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Pour les personnes âgées de 60 ans et plus, l'APA est individualisée : elle ouvre un droit universel à toute personne âgée se trouvant dans l'incapacité d'assumer les conséquences de son manque ou de sa perte d'autonomie. L'allocation est personnalisée selon ses ressources en fonction du degré de perte d'autonomie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, son montant est plafonné à 1225 € par mois pour une dépendance lourde jusqu'à 524 € pour une dépendance légère. Le nombre de bénéficiaires est passé de 100 000 personnes en 2002 à 1,1 million de personnes en 2008 pour un montant moyen de 504 € de prestations.

(Source : Cl.Michel, Ch.Alliaga, N.Dutheil, *Données sociales*, Insee, 2003 actualisé 2010)

Q5 – Quel est le nouveau risque social que provoque le vieillissement ?

.....

.....

Q6 – Que va-t-il provoquer dans l'avenir ?

.....

.....

### 3 – QUELLES SONT LES SOLUTIONS PROPOSEES ?

1 – Le régime de retraite par répartition n'échappera pas aux réformes. Au-delà de la situation économique, les trois variables sur lesquelles il est possible d'agir sont connues : augmenter les cotisations (la stabilisation du niveau de vie relatif des retraités supposerait d'augmenter les cotisations de 34% ; les retraites, qui représentent 12,8% du PIB aujourd'hui, pèseraient 17% du PIB du PIB en 2040) ; baisser le montant des retraites (de 70% du salaire net moyen actuellement, la pension nette passerait à moins de 50% du salaire moyen en 2040, toutes choses égales par ailleurs) ou, enfin, allonger la durée de vie active. De nombreux pays, tels le Royaume-Uni, l'Italie ou les Etats-Unis, ont opté pour un recul de l'âge au départ à la retraite. Publié en 1999, le rapport Charpin préconise pour la France un allongement de la durée de cotisation à quarante-deux ans et demi dans le public et le privé au lieu des 37, 5 années prévues initialement. Par ailleurs, il opère un glissement de plus en plus marqué vers la capitalisation.  
(Source : *Sciences humaines* n° 121, novembre 2001)

2 – La France a connu trois vagues de réformes, en 1993, en 2003 et en 2007. L'âge légal de départ n'a pas été modifié (60 ans) mais la durée de cotisations a été allongé de 37,5 ans à 40 ans, puis à 41 ans, avant de grimper d'un trimestre tous les ans. La base de calcul a été modifiée, tenant compte des vingt-cinq meilleurs années au lieu des dix précédemment. Au total, en quinze ans, le taux de remplacement (niveau de la retraite par rapport à son salaire) a baissé de 10 points. Et le risque de voir exploser le nombre des retraités pauvres (déjà 11 % des plus de 65 ans), comme a précédemment flambé le nombre des travailleurs pauvres, n'apparaît plus improbable. Les caisses, elles, sont toujours en déficit : 10 milliards d'euros attendus en 2010. Preuve que ce type de potion aggrave le mal au lieu de le résoudre. Et qu'il faut se méfier des fausses évidences.

▶ Travailler plus puisqu'on vit plus longtemps fait partie de ces idées nimbées de bon sens. Pourtant, l'allongement de l'espérance de vie se conjugue avec l'allongement du temps non contraint depuis déjà un siècle et demi... Et pas seulement en France : « *Le Royaume- Uni, le Japon, les États-Unis et la Suède sont caractérisés par une diminution du taux d'emploi des 55-59 ans de l'ordre de 10 % par rapport à la classe d'âge précédente* », note l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

▶ Retarder l'âge de départ, donc ? Encore faudrait-il avoir du travail. Actuellement moins d'une personne sur deux occupe un emploi au moment de faire valoir ses droits à la retraite. Les autres sont au chômage ou touchent des aides sociales. Dans la plupart des cas, elles ont été chassées de leur entreprise au nom d'un « plan de modernisation » ou autre plan dit social. Le taux d'emploi des 55-59 ans n'est que 56,3 %. S'ils ne sont pas en retraite, ces travailleurs seront au chômage (avec indemnités, elles aussi, de plus en plus réduites). Ce que l'on est censé gagner en pension, on le perdra en allocations... Curieux calcul.

▶ Allonger le temps de cotisations ? Comme l'entrée dans la vie active se fait de plus en plus tardivement pour cause de formation notamment (fin d'études vers 22 ans, en moyenne), comme les femmes ont souvent des carrières en dents de scie, toute augmentation du nombre d'annuités se traduira mécaniquement par un départ à la retraite plus tardif, si l'on veut bénéficier d'une pension à taux plein, ou par l'acceptation d'une amputation de ses revenus, si l'on veut partir à 60 ans...

▶ Inclure les revenus financiers et prélever des cotisations sur l'ensemble des éléments de rémunération actuellement exemptés : intéressement, primes, épargne salariale, stock options... Cela aurait le triple mérite d'apporter de l'argent frais, de rendre moins attrayant pour le patronat ce type de paiement défavorable aux salariés (car très fluctuant) et à terme de le voir disparaître.

▶ Stopper les exonérations de charges, au moins pour la plus grand part d'entre elles. La Sécurité sociale signale plus de soixante cas d'exonérations (bas salaires, heures supplémentaires...), représentant un manque à gagner de 30,7 milliards d'euros, en 2008. Certes ces sommes sont largement compensées par l'Etat. Mais ce dernier verse cet argent avec retard, et le manque atteint quand même 6 à 8 milliards d'euros.

▶ Relever les cotisations et élargir leur assiette. Dès que l'on parle d'augmentation de cotisation, le patronat dénonce la perte de compétitivité et la menace sur les emplois. Pourtant remonter immédiatement d'un tiers de point ne conduirait pas à la catastrophe. Selon l'Insee, la part des « *charges sociales employeurs dans la valeur ajoutée des entreprises non financières* » est passée de 19,8 % en 1982 à 16,1 % en 2007. Soit une baisse de 3,7 points en quinze ans.

(Source : Martine Bulard, *Le Monde diplomatique*, 16 février 2010)

3 – On fait miroiter aux salariés la capitalisation des intérêts d'une épargne individuelle en vue de la retraite, en leur laissant croire que celle-ci générerait d'elle-même un supplément de richesse. Mais, en capitalisation comme en répartition, les retraites sont un prélèvement sur la richesse produite par les actifs. Si, dans l'avenir, nous manquions d'actifs pour la produire, répartition et capitalisation seraient placées devant les mêmes difficultés. Les fonds de pension anglais l'ont si bien compris qu'ils réclament le recul de l'âge de la retraite à 70 ans. Présentés comme des modèles à suivre, les fonds de pension américains révèlent aujourd'hui leur vice caché : la crise financière met en difficulté les entreprises qui proposent des plans de retraites à prestations définies touchant 44 millions de salariés et elle ruine 40 autres millions de salariés d'entreprises proposant des plans à cotisations définies. Les épargnants et les retraités américains sont les principales victimes de la dégringolade de Wall Street depuis deux ans et demi. Plus de 8 000 milliards de dollars sont partis en fumée et, avec eux, une part non négligeable des actifs des fonds de pension. Certains salariés ont dû tout simplement renoncer à prendre leur retraite.

(Source : J.M.Harribey et P.Khalifa, *Le Monde*, 11 janvier 2003)

#### Q1 – Quelles sont les grandes solutions proposées pour prendre en charge les retraites ?

- .....
- .....
- .....

➤ .....  
.....

**Q2** – Indiquez dans le tableau suivant pour chaque solution les mesures et leurs limites :

	<b>Mesures</b>	<b>Limites</b>
<b>Augmenter les recettes</b>		
<b>Diminuer les prestations</b>		
<b>Allonger la vie active</b>		
<b>Ajouter un système par capitalisation</b>		

**Q3** – Le système par capitalisation peut-il résoudre les problèmes de financement du système par répartition ?

.....  
.....  
.....